



Porter plainte contre locataire (sous-location)

Par **ELJYE17**, le **21/07/2022** à **18:49**

Bonjour,

Actuellement, je suis en sous-location.

La locataire n'a pas demandé à son propriétaire l'autorisation, en ce moment, elle me menace de jeter mes affaires car mon virement n'est pas passé. Elle a vendu mon vélo sans mon autorisation et est rentrée dans ma chambre quand je n'étais pas là.

Pas de contrat signé, rien du tout.

Ma question est la suivante: puis-je porter plainte contre elle?

Quelles sont les démarches à faire ?

Merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **21/07/2022** à **18:54**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas porter plainte pour la sous-location : ce n'est pas un délit, c'est une démarche illégale, qui peut se retourner contre votre logeur (résiliation de son bail).

Vous pouvez le dénoncer au bailleur, mais ceci ne vous relogera pas mieux.

Vous pouvez porter plainte pour le vol du vélo : si vous avez des preuves ?

Vous pouvez porter plainte pour intrusion dans votre domicile ... mais pareil : sans effraction de la serrure, en avez-vous des preuves ? Il aurait fallu mettre un verrou à votre chambre.